

CONTRIBUTIONS AUX MALADES

APPEL No 24

Messieurs les membres de la Société Bienveillante St-Roch—

Québec, 1er novembre 1893.

Le rapport suivant donne le nombre de malades depuis le dernier appel et le montant dû, pour chacun d'eux, par chaque sociétaire, faisant partie de la caisse aux malades. Cette contribution est payable au trésorier de la Société, où chaque membre est enregistré, le ou avant le jour de la première assemblée du mois de décembre prochain, 1893.

Malades No 116, 8 semaines à 2½ cts, 18 cts. No 117, 5 semaines à 2½ cts, 11½ cts. No 118, 7 semaines à 2½ cts, 15½ cts.—Total \$0.45.

JOS. COTÉ, Trésorier du B. P.

Nombre de membres faisant partie des fonds de secours lors de l'application de chaque malade	Nos des malades	Noms et prénoms	Résidences	Où enregistrés	Visiteurs	Causes de la maladie	Nombre de semaines de maladie	Contributions hebdomadaires 400 à 500, 2½ cts.	Montants que chaque membre doit payer		Total	
									\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
	116	Félix Savard.....	108 rue Bédard	B. P.	Dr. J.-A. Marcour	Dyspepsie	8	2½	18	48 00	2 75	50 75
	117	Pierre Jackson, 70 rue	Jenck, Fall-River	B. P.	Dr. Jos. Allard	Débilité générale	5	2½	11½	30 00	3 00	33 00
	118	George Côté.....	Baie St-Paul	S. 4	Dr. Alf. Simard	Rhumat. articulaire	7	2½	15½	42 00	2 50	44 50
							20		45	120 00	8 25	128 25

Pour avoir droit aux secours, il faut que toutes les contributions soient payées, y compris celles du mois pendant lequel on fait application, et cela le ou avant le jour de la première séance de chaque mois. Il faut faire son application à après la formule R qui se trouve à la page 50 des règlements, et l'adresser au président.

CONTRIBUTIONS AUX DÉCÈS D'ÉPOUSES

APPEL No. 5

Messieurs les membres de la Société Bienveillante St-Roch—

Le rapport suivant donne le nombre de décès d'épouses depuis le dernier appel et le montant dû, pour chacune d'elles, par chaque sociétaire faisant partie de la caisse de secours aux décès d'épouses. Cette somme est payable au trésorier de la Société, où chaque membre est enregistré, le ou avant le jour de la première séance du mois de décembre prochain, 1893.

Décès No. 6, Madame Téléphore Guenette, .09 cts.—Total .09 cts.

No. du décès	NOM	Résidence	Où enregistré	Date de la mort	Contribution	Montant payé au bénéficiaire
6	Madame Téléphore Guenette.....	77 rue Richardson, Québec	Bureau Principal	17 octobre 1893	\$ 0 09	\$ 50 00